



## Compte rendu du CDAS du 20 novembre 2020

Pour des soucis sanitaires bien connus de tous, la réunion se déroule en audio et en mode restreint pour permettre à chacun d'être audible par tous. Ainsi, seuls les représentants du personnel titulaires ont obtenu un code d'accès et la parité administrative a été réduite.

Le président regrette l'impossibilité d'organiser une participation élargie en présentiel qui lui aurait permis de se présenter. Cette réunion est, en effet, le premier CDAS du président, M. David TAILLANDIER qui vient d'être nommé Directeur régional des douanes à Clermont-Ferrand par intérim. Par arrêté départemental, il est convenu que le Directeur des douanes à Clermont-Ferrand est le président du Conseil départemental de l'action sociale.

En préambule, une organisation syndicale demande si le président du CDAS a eu une réponse sur la demande de son prédécesseur, M. Le Gall, concernant la prise en compte des effectifs des élèves de l'ENFIP, à la date du second semestre de l'année, pour l'attribution d'une enveloppe spécifique, afin de pourvoir au plus juste aux dépenses liées à l'arbre de Noël et d'éviter ainsi des arbitrages sur les actions programmées pour les agents en poste dans le département. Le nouveau président affirme que cette demande est restée lettre morte et s'engage à la faire remonter auprès du Secrétariat général ministériel.

**Le 1<sup>er</sup> point** du jour est la désignation de la CGT comme secrétaire adjoint.

**Le 2<sup>ème</sup> point** du jour est l'approbation à l'unanimité du PV du 2 juillet 2020.

**Le 3<sup>e</sup> point** du jour porte sur la suppression du spectacle de Noël. La décision de confinement prise par le gouvernement ne permettait pas de pouvoir s'engager auprès des prestataires que ce soit celui de la location de la salle ou celui du spectacle lui-même. Sur le maintien du spectacle de Noël, le 25 septembre, les participants au groupe de travail ont décidé, par anticipation de sa suppression, pour permettre au délégué d'informer le plus tôt possible les différents prestataires. Lors de ce CDAS, il a été prévu que pour le spectacle de Noël 2021 seraient repris les mêmes intervenants en soutien et par reconnaissance car aucune pénalité ne nous a été appliquée cette année.

**Le 4<sup>ème</sup> point** du jour porte sur les crédits d'actions locales (CAL 2020).

Sur la part du budget relative aux actions pour créer des liens (11 800 € avaient été prévus) seules les sorties famille à Walibi et retraités à Bourges ainsi que la sortie accrobranche pour les enfants ont pu avoir lieu, pour un montant total de dépenses de 5 045 €.

Sur la part du budget relative aux actions d'information et de prévention (6 588 € avaient été prévus), seules quelques consultations auprès de la psychologue et de l'avocate ont pu avoir lieu pour un montant total de dépenses de 5 650 €. Les deux sessions de préparation à la retraite, l'une au printemps, l'autre à l'automne, n'ont pu être organisées.

Sur l'ensemble du budget de l'année 2020 (53 095 €), il reste à dépenser 42 400 €, en comptant le budget qui avait été prévu pour l'arbre de Noël (33 691 €).

En 2020, 710 enfants ont été recensés. Précédemment, il avait été décidé que ceux-ci bénéficieraient d'un chèque Kadéos d'une valeur de 25 €. Afin d'utiliser le budget de l'année 2020, il a été décidé d'augmenter la valeur des chèques Kadéos, en les passant de 25 € à 55 € soit un budget de 39 050 €.

Concernant le reliquat du budget (3 350 €), il a été décidé de l'affecter à titre d'avance à la sortie 2021 du Puy du Fou.

**Le 5ème point** du jour porte sur le choix de sorties en 2021.

### Sorties famille

Deux sorties destinées aux familles sont programmées pour 2021.

- 1) Sortie au Puy du Fou sur un week-end, les 19 et 20 juin 2021, réservée aux agents, leur conjoint et enfants mineurs de 4 à 17 ans. Départ prévu le samedi 19 juin 2021 vers 4 h, retour prévu le dimanche 20 juin vers minuit.

Trois tarifs différents sont fixés aussi bien pour les adultes que pour les enfants en fonction du quotient familial mensuel selon un barème déterminé lors de cette réunion CDAS. Les tarifs proposés comprennent le transport, l'hébergement 1 nuit avec le petit-déjeuner, l'entrée de 2 jours au parc, la cinéscénie (spectacle nocturne le samedi soir d'une durée de 1h 30). Les déjeuners et dîners sont à la charge des participants (repas tiré du sac ou repas pris dans un espace de restauration sur place).

Le barème du tarif des 3 tranches pour la sortie au Puy du Fou est déterminé comme suit :

Quotient Familial Mensuel (QFM)	Tarif adulte (€)	Tarif enfant (€) / de 4 à 17 ans
Inférieur ou égal à 1 520	80	50
Compris entre 1 521 et 2 080	100	70
Supérieur ou égal à 2 081	120	90

Calcul du QFM = revenu fiscal de référence sur avis d'impôt 2020/12 x Nombre de parts

Une note d'information avec un bulletin de préinscription vient d'être diffusée par la délégation. La date limite des inscriptions est fixée au 11 décembre 2020.

Pour information, le coût réel de cette sortie est de 215 € par adulte et de 195 € par enfant.

- 2) Sortie LE PAL prévue le deuxième samedi de septembre 2021. Le tarif proposé comprend le transport aller-retour : 15 € par adulte et 5 € par enfant. Le repas à la charge des participants sera tiré du sac ou pris dans un espace de restauration sur place.

### La sortie enfants

Une sortie « accrobranches » est prévue en mai 2021. Le prix laissé à charge sera de 5 € par enfant sans transport.

### La sortie retraités

Il a été décidé d'effectuer une journée Escapade dans le Roannais, un jeudi de septembre 2021. Une visite guidée de Roanne en autocar est prévue le matin, avec dégustation de la spécialité roannaise « la Praluline ». Un repas est prévu au Relais du Château à St Priest la Roche. Une visite guidée du Château de la Roche, ainsi qu'une promenade à bord du train touristique de la Loire à Commelle-Vernay, sont programmées l'après-midi.

Le prix demandé par participant sera de 30 €.

### La journée adultes

Il a été prévu une journée Karting au circuit SARRON à Riom. Le coût estimé est de 55 à 60 € par personne pour 3 tours de circuit de 10 minutes. Le prix demandé par participant sera de 25 à 30 €.

**Le 6ème point** du jour porte sur la réforme de l'action sociale.

Le réseau des délégations départementales de l'action sociale s'est constitué autour des conseils départementaux de l'action sociale (CDAS), instances de dialogue social inter-directionnelles. Il est constitué de 103 délégués départementaux.

La Direction Générale considère que les tâches de ces délégués a beaucoup diminué en raison de la baisse générale des effectifs, de la dématérialisation de la gestion de nombreuses prestations et du déploiement de Chorus. Une réflexion est donc menée sur la mise en œuvre d'un réseau régional.

Pour la CGT, cette option est inacceptable. Elle reviendrait à supprimer un grand nombre de postes de délégués départementaux. Leurs missions exercées à l'échelon régional s'en trouveraient affectées. Au niveau local, on perdrait leur travail de proximité : préparation et mise en œuvre des actions financées sur les crédits d'actions sociales, suivi de la restauration locale, etc.

La réforme de l'action sociale porte également sur une diminution du nombre de résidences de vacances ou de résidences hôtelières (parc EPAF).

L'association « Education Plein Air Finances » (EPAF) a été créée en 1956 pour assurer des prestations de vacances loisirs pour les familles et des colonies pour les enfants des agents des ministères économiques et financiers. Elle gère aujourd'hui 21 résidences mises à disposition par l'État qui en est propriétaire. Au sein de ces résidences, EPAF a réalisé 174 000 nuitées en 2019.

Des audits et études réalisés sur ces résidences ont permis de conclure que des travaux d'investissement importants sont à réaliser pour maintenir à niveau leur exploitation.

La solution envisagée par la Direction Générale est la vente pure et simple de l'ensemble des sites, en recentrant l'activité d'EPAF sur la réservation de séjours auprès de prestataires externes.

Là encore, pour la CGT, cette décision est inacceptable. Il revenait à l'État, propriétaire des bâtiments, de les entretenir pour qu'ils correspondent aux attentes des agents et que leur fréquentation reste importante. Aujourd'hui, il doit fixer un programme pluriannuel de travaux immobiliers pour que ces résidences restent attractives.

En vérité, derrière les prétextes de mutualisation et de réorganisation avancés par nos administrations, se cache, comme à l'accoutumée, une réforme dont l'objectif est purement budgétaire.

En cette période critique, tant du point de vue sanitaire que du point de vue social (augmentation importante du nombre de familles en difficulté morale et/ou financière), l'action sociale est plus que jamais primordiale au sein de nos ministères.

La CGT s'oppose à toute réforme de l'action sociale qui causerait un démantèlement des services de l'action sociale (facteur de perte d'emplois), qui occasionnerait une dégradation du service rendu pour nos agents (et leur famille) et qui serait source de déshumanisation du fait de la perte de nos antennes locales.

### **Le dernier point à l'ordre du jour a traité des questions diverses.**

Concernant le restaurant St Eloy de la poste, pour pallier aux risques de contamination par le virus COVID, un système avec une pédale à actionner avec le pied a été installé sur les fontaines à eau, permettant aux rationnaires d'économiser sur l'achat d'une bouteille d'eau.

Il a été indiqué que les titulaires d'une carte de cantine du restaurant finances de Berthelot sur laquelle subsistaient des fonds seront bien remboursés.

Concernant les agents de la DDPP à Marmilhat, la cantine ne proposant, pendant la crise sanitaire, aucune solution de restauration, de type plats à emporter sur réservation, ceux-ci seront indemnisés par leur administration, sur présentation d'une attestation sur l'honneur, de 17,50 € par repas pris à l'extérieur.

Sur la plupart des autres sites, une solution de restauration de type plats à emporter sur réservation a été mise en place ou plusieurs services ont été instaurés pour respecter la distanciation sociale. A l'ARENFIP, en raison de la suppression des stages en présentiel, très peu d'agents prennent leur repas à la cantine. A l'INSEE, les agents sont en télétravail.

Concernant la réévaluation des chèques Kadéos, la délégation va diffuser une information par mél. Les agents n'ont aucune demande à faire.

Aucun appel d'offres pour 2022 ne sera fait concernant la reconduction d'une sortie au Puy du Fou. Selon la délégation, sans visibilité sur le nombre de participants en 2021, il n'est pas possible d'élaborer un appel d'offres. A ce sujet, la CGT souligne qu'avant de prévoir une sortie pour 2022, il convient de collecter les avis sur le déroulement de la sortie organisée en 2021 auprès des agents participants.

Une nouvelle fois, nous rappelons aux agents qui rencontrent des difficultés dans leur vie personnelle et/ou sur leur lieu de travail qu'ils n'hésitent pas à contacter un militant CGT, les assistantes sociales ou le médecin de prévention.

Les représentants du personnel CGT, présents titulaires : Joëlle BEUZIT , Andrée CHANCLU, Mathilde POMBO et présente en tant que suppléante, Sabine MONTEILLET